CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 26.06.2019

Décisions modificatives budgétaires.

- ***Concernant la Commune*** : Une erreur de paramétrage du logiciel comptable ayant engendré un déséquilibre budgétaire, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :
  - Mouvement de crédits à l'article 678 de +/- 6 100 € en dépenses de fonctionnement.

  Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Concernant la Régie*** : Pour les mêmes raisons que ci-dessus le Budget Prévisionnel de la Régie n'est pas équilibré. Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :
  - Mouvement de crédits au chapitre 6811 de +/- 0.01 € en dépenses de fonctionnement.
  - Mouvement de crédits au chapitre 7011 de +/- 0.01 € en dépenses de fonctionnement.

  Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses.

- ***Motion « Conséquences réintroduction de l'Ours dans les Pyrénées Ariégeoises"***

  « Le 25 juin dernier, une nouvelle attaque d'ours a provoqué le dérochement d'un troupeau dans les estives de Haute Ariège, provoquant la perte de 260 brebis dont plusieurs ont dû être euthanasiées sur place.

  Ce nouvel épisode dramatique s'ajoute à la longue liste d'attaques de ce prédateur déjà enregistrées depuis le début de l'année. En effet, à ce jour, 71 dossiers de prédations ont été ouverts contre 30 en 2018 à la même époque et on dénombre 351 brebis tuées contre 73. A toutes ces pertes, on doit ajouter les souffrances humaines, profondes et insupportables des bergers, des éleveurs et de leurs familles qui voient régulièrement les actes de prédations se multiplier, et qui vivent dans l'angoisse de ces attaques.

  Nous constatons que la cohabitation de ce prédateur avec les acteurs du pastoralisme ne cesse de se dégrader atteignant aujourd'hui un niveau insupportable.

  L'activité pastorale est un élément indissociable du développement de notre territoire montagnard. Son attractivité en dépend tant au niveau économique qu'au niveau environnemental par l'entretien des espaces et la sauvegarde d'une biodiversité florale exceptionnelle. Sa remise en cause serait une catastrophe économique mais aussi écologique et touristique.

  La concentration aujourd'hui de plus de soixante spécimens de plantigrades dans les Pyrénées Ariégeoises ne peut aboutir qu'à des drames comme celui de la vallée de l'Aston et inévitablement à d'autres plus graves encore.

  Ce sont les raisons pour lesquelles, le Conseil Municipal demande solennellement à l'Etat d'envoyer sans délai un signe fort en direction du monde agricole afin de conforter notre économie montagnarde. Il est plus qu'urgent de baisser la pression sur ces acteurs locaux et d'engager immédiatement des prélèvements d'ours.

  A défaut, l'Etat portera une lourde responsabilité vis-à-vis des catastrophes annoncées et de ses conséquences dramatiques sur l'avenir de nos territoires. »

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Motion « Nouveau réseau de proximité des finances publiques ».***

  « Le courrier du 18 juin 2019 de Madame la Préfète de l'Ariège et Monsieur le Directeur des Finances Publiques de l'Ariège, nous communiquant le projet du « nouveau réseau de proximité des finances publiques » prévoit la fermeture de la trésorerie de Tarascon sur Ariège et la mise en place d'un simple « accueil de proximité ». Il s'agit concrètement de délocaliser la gestion comptable à Foix et d'assurer une permanence partielle au sein des locaux intercommunaux d'un « conseiller territorial » qui ne sera pas un comptable public.

  Cette administration est actuellement organisée au plus près des territoires, assurant encore son rôle de partenaire indispensable auprès des collectivités mais aussi, plus largement, de service public.

  La présentation exagérément positive de cette réforme s'inscrit dans la continuité d'une rhétorique politique destinée à masquer les véritables objectifs techniques et financiers.

  L'indispensable modernisation de nos services publics ne saurait se traduire par leur disparition ou la diminution de leurs missions. De même, l'annonce par le gouvernement « du renforcement de la présence des services publics dans les territoires » ne saurait consister au final à transférer de nouvelles charges aux collectivités locales.

  Aujourd'hui aucune information précise ne nous est donnée sur le maintien des effectifs et sur le niveau de leur présence. De surcroit, l'expérience de territoires voisins sur lesquels ont été initiées de telles transformations révèle, au final, une dégradation de la qualité du service public proposé, prémisse d'une disparition pure et simple.

  La baisse du niveau de recouvrement des créances au niveau des régies de recettes en est un exemple déjà subi par les structures dont la gestion comptable est centralisée hors du territoire.

  Il est fondamental, que soit garanti le principe de la séparation entre l'Ordonnateur et le Comptable qui assure un fonctionnement clair et indiscutable de la gestion des deniers publics. Il serait grave que soit attribuée à terme la responsabilité du contrôle de cette gestion au contrôlé lui-même, privatisant ainsi une mission régalienne de l'Etat. Ce serait alors une atteinte au fondement même de notre République.

  Pour ces raisons, sans plus d'assurances ni de garanties, le Conseil Municipal, refuse catégoriquement la mise en place de ce nouveau réseau de proximité des finances publiques et engagera toutes les actions et mesures nécessaires à cet effet.

  Dans l'attente, notre collectivité locale décide la suspension du versement de l'indemnité de conseil au trésor à partir de ce jour. **»**

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Motion « Délocalisation SAS "Les Forges de Niaux ».***

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise des Forges de Niaux a aujourd'hui changé de propriétaire en passant sous le contrôle de la société allemande INDUSTRIEHOF.

  Cet évènement provoque deux bouleversements :

  - D'une part le désengagement de la famille Grenier devenue au fil des ans le premier employeur industriel privé du Pays de Tarascon.
  - D'autre part, la confirmation de la délocalisation de cette entreprise sur un autre territoire.

  Monsieur le Maire souligne que la fermeture annoncée du site de Niaux s'inscrit dans un contexte territorial déjà fortement marqué par la désindustrialisation et ses conséquences sociales et économiques. Une situation qui a justifié la mise en place d'un Contrat Territorial de Revitalisation Economique et d'actions conjuguées de l'intercommunalité, de l'Etat, de la Région et du Département en faveur du maintien et du développement économique local.

Il rappelle également qu'à la demande de l'entreprise des Forges de Niaux, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon s'est fortement investie pour favoriser son développement et la réalisation de son projet d'une nouvelle unité de production. La zone d'activité économique de Prat Long a alors été spécifiquement adaptée par la réalisation d'un permis d'aménager modificatif. Par ailleurs, un accompagnement financier conséquent en faveur de cette nouvelle installation a alors été obtenu et un permis de construire délivré.

Aujourd'hui l'entreprise et ses nouveaux actionnaires font le choix de s'installer ailleurs. Même si nous le regrettons vivement, il s'agit d'une décision relevant de leur seule responsabilité. Celle de la collectivité est quant à elle, de veiller à mettre tout en œuvre pour garantir un aménagement du territoire cohérent dans le cadre d'une gestion des deniers publics claire et rigoureuse.

C'est la raison pour laquelle il ne serait pas acceptable que des fonds publics puissent aujourd'hui cautionner ce qui s'apparente clairement à un « déménagement du territoire ». Il serait, en effet, incompréhensible que sous couvert de maintien de l'emploi, des collectivités publiques favorisent et organisent l'appauvrissement d'un territoire déjà victime du désengagement industriel.

Cette situation serait d'autant plus insupportable qu'au passif social et économique se profile celui en matière environnementale par l'abandon, à terme, d'un site pollué. A l'heure où chacun s'évertue à œuvrer à la préservation de notre environnement, aux conséquences économiques et sociales s'ajoute donc un risque de préjudice écologique.

Cette situation démontre une fois de plus combien il est nécessaire et urgent de mettre en place une intercommunalité au niveau du bassin de vie réel, c'est-à-dire à l'échelle du SCOT Vallée de l'Ariège comme le prévoit le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté en 2015. Il s'agit de l'unique option qui, de fait, supprimerait cette concurrence absurde entre territoires et permettrait un développement solidaire, durable et assurément plus serein de la Vallée de l'Ariège.

En conséquence, le Conseil Municipal, prenant acte de la décision des actionnaires de la société des Forges de Niaux, demande :

- qu'aucune subvention publique ne puisse par leur octroi, venir cautionner la délocalisation de cette entreprise ;
- que les autorités compétentes évaluent très précisément les mesures de dépollution nécessaires concernant le site de Niaux, de les chiffrer et de veiller à ce que les garanties techniques et financières soient apportées, engagées et vérifiées afin que ce passif ne soit pas au final supporté par le territoire et ses habitants ;
- que toutes les démarches et alertes en ce sens soient engagées auprès des élus, collectivités, administrations et ministères concernés ;
- à Madame la Préfète de l'Ariège d'ouvrir, sans délai, le débat au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en vue de la mise en place complète du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 30 mars 2016.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 01.10.2019

Décisions modificatives budgétaires.

- ***Concernant la Commune*** : Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes consultables en mairie:
  - Mouvement de crédit entre articles à l'article 678 de + 300 € en dépenses de fonctionnement.
  - Mouvement de crédit entre articles à l'article 6248 de - 300 € en dépenses de fonctionnement

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Concernant la Commune*** : Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

  - Mouvement de crédits à l'article 2151 de - 7000 € en dépenses d'investissement.
  - Mouvement de crédits à l'article 2151 (041) de + 7000 € en dépenses d'investissement.
  - Mouvement de crédits à l'article 1321 de - 5000 € en recettes d'investissement.
  - Mouvement de crédits à l'article 1321 (041) de + 5000 € en recettes d'investissement.

  Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Reversement au CCAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour reverser au Centre Communal d'Action Sociale la subvention de 5400 € votée dans le budget primitif 2019 .

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

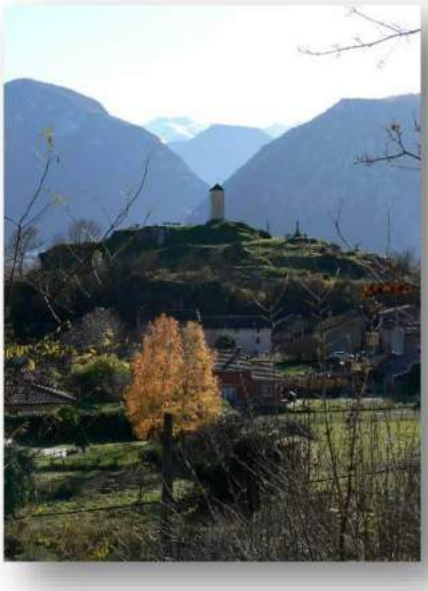

Procédure de reprises de concessions du cimetière.

Depuis plus de 3 ans la Mairie a engagé une procédure de reprise des concessions du cimetière communal en état d'abandon, conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales, afin que ce lieu retrouve un aspect décent, digne de la mémoire de ceux qui y reposent.

Le groupe ELABOR qui avait en charge la partie administrative de cette procédure propose un devis 15 155 € TTC pour réaliser les travaux de reprise physique de 11 sépultures. Ils débuteront en décembre 2019 avec un échelonnement de paiement sur 2 ans (60 % en 2020 et 40% en 2021).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Délibérations pour des régularisations foncières (Acquisitions et Ventes).

- ***Acquisition Monsieur VOTÉ // Campa-Pistoulet***

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yann VOTÉ, par lettre en date du 08 Août 2019, s'engage à céder à titre gratuit une partie de sa parcelle nécessaire à l'agrandissement du virage de la Rue Campa-Pistoulet. En contrepartie, la Commune prend en charge les frais associés.

  ☞ Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour une partie de la parcelle suivante (en attente du passage du géomètre) : Parcelle B 0193.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Acquisition Centrale Hydroélectrique***

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur lors du projet d'emplacement de la passerelle sur le Saurat et que nous devons acquérir 2 parcelles à l'euro symbolique pour pouvoir effectuer les travaux et ainsi les rajouter au bail de location.

  ☞ Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour les parcelles suivantes : Parcelles C0132 et C0634.

  Délibération votée à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- ***Acquisition Chemin du Moulin***

  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'élargissement du Chemin du Moulin il est nécessaire d'acquérir certaines parties de parcelles pour l'euro symbolique.

  ☞ Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour les parcelles suivantes : Parcelles : A2068, A2070, A2072, A2075, A2077 et A2197.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Acquisition Parcelle BRESSON***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la création de l'extrémité du Chemin du Pont de Fil il est nécessaire d'acquérir une partie de parcelle de M. BRESSON pour l'euro symbolique.

Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour la parcelle suivante :

☞ Parcelles : B2445.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Acquisition Parcelle VALERO***

Afin de finaliser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour la parcelle suivante :

☞ Parcelle : B2505.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Cession Parcelle JORGE***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Laure JORGE, par lettre en date du 21 mars 2018, souhaite acquérir une partie du chemin communal limitrophe de sa propriété. Mme JORGE s'engage également à prendre en charge tous les frais liés à cette transaction. M. Le Maire propose un prix de vente de 100€ et explique que compte tenu de la servitude d'eau pour la Commune sur cette parcelle et à la servitude des voisins, une enquête publique sera nécessaire.

Afin de finaliser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Cession Parcelle LAVIGNE***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame et Monsieur LAVIGNE, par lettre en date du 04 mai 2017, souhaitent acquérir une partie du chemin communal limitrophe de leur propriété. Ils s'engagent également à prendre en charge tous les frais liés à cette transaction. M. Le Maire propose un prix de vente de 100€.

Afin de finaliser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Acquisition Cts PIQUEMAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du chemin du Pujol est privée et appartient aux Consorts PIQUEMAL. Afin de régulariser cette situation il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle des Consorts PIQUEMAL pour l'euro symbolique. En contrepartie, la Commune prend en charge les frais associés.

Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour la parcelle suivante :

☞ Parcelle B 2444.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses.

- ***Convention de Mandat Travaux de voirie – Communauté des Communes du Pays de Tarascon***

  Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que fin 2018 nous avions signé une convention de mandat avec la Communauté des Communes du Pays de Tarascon pour des Travaux de Voirie prévus en 2019. Ces travaux n'ayant pu être réalisés en 2019, la Communauté des Communes nous propose de signer un avenant afin de pouvoir les effectuer au-delà de l'exercice 2019.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Privatisation des Aéroports de Paris***

  En avril 2019, une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'exploitation des aérodromes de Paris a été transmise au Conseil Constitutionnel. Il a, depuis, autorisé l'ouverture de la période de recueil des signatures en vue d'organiser un référendum d'initiative partagée contre la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) qui porterait une atteinte au Service Public. La Commune se propose d'apporter son soutien à ce référendum concernant l'avenir du service public national « Aéroports de Paris ».

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Nouveaux Horaires de la Mairie***

  A partir du 1er Octobre 2019, (*en plus des après-midis*), la Mairie sera ouverte deux matinées supplémentaires.

  - Lundi de 14h à 17h
  - Mardi de 14h à 17h
  - Mercredi de **9h à 12h** et de 14h à 17h
  - Jeudi de 14h à 17h
  - Vendredi de **9h à 12h** et de 14h à 17h

Conseil municipal du 28.11.2019

Délibération aménagement zone « le Béal » (Salle des fêtes).

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'aménagement de la Zone « Le Béal » sur un programme d'investissement 2020. Monsieur BABY, architecte est venu sur site le 6 Novembre afin de nous faire une proposition. La nature de ces travaux étant éligible au programme de DETR une demande en ce sens va être déposée en Préfecture dans le but de réduire la participation communale

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Décisions modificatives budgétaires.

- ***Concernant la Commune*** : Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes consultables en mairie :

  - Mouvement de crédits à l'article 678 de + 300 € en dépenses de fonctionnement.
  - Mouvement de crédits à l'article 6248 de - 300 € en dépenses de fonctionnement.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Concernant la Régie Electrique*** : Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, sont insuffisants pour mener à bien l'amortissement comptable de l'achat d'une débroussailleuse. Il convient donc de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes consultables en mairie :

  - Mouvement de crédits à l'article 28188 de + 150 € en dépenses d'investissement.
  - Mouvement de crédits à l'article 001 de - 150 € en dépenses d'investissement.
  - Mouvement de crédits à l'article 6811 de + 150 € en dépenses d'investissement.
  - Mouvement de crédits à l'article 6051 de - 150 € en dépenses d'investissement.

  Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Point sur les travaux de l'assainissement.

Les travaux sont actuellement au niveau du Lotissement BOTTON et seront bientôt terminés. Les habitants de cette 1ère tranche (Botton et la Coumanine) pourront se raccorder prochainement.

En 2020, les travaux se poursuivront de l'Ecole jusqu'au pont.

Pour la suite le plan des travaux sera affiné au fur et à mesure.

Point sur les travaux de la salle des fêtes.

Les nouvelles portes ont été posées et les travaux de peintures et d'électricité sont en cours d'exécution.

Renouvellement du site internet.

Notre site a besoin d'évoluer graphiquement et le contrat avec Monclocher.com, avec qui nous avons rencontré de nombreuses difficultés, prend fin le 31décembre 2019. En effet, chaque changement est payant et nous n'avons jamais eu un interlocuteur attitré car tout se fait par téléphone.

Nous avons rencontré la société ACW (Ariège Communication Web) qui a réalisé le site de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. Cette entreprise, locale, (*siège social situé à ALLIAT*), nous propose un service moins cher à long terme et un site internet plus esthétique, plus dynamique et plus facile à mettre à jour et à faire vivre.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Délibération concernant les « non valeurs ».

2 créances irrécouvrables sur la Régie Electrique ainsi que des arrondis à annuler pour un montant total de 365.27 €.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Travaux de voirie 2020 – Convention de mandat avec la Communauté de communes du Pays de Tarascon.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2017 autorisant la Communauté de Communes à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie sur les communes.

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur la commune pour l'année 2020 et souligne l'opportunité de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour réaliser ces travaux. Cela permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux (DETR).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le projet de convention de mandat ; puis après débat, il propose :

- De confier à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon la maitrise d'ouvrage des travaux de voirie de la commune par voie de mandat pour l'année 2020.
- D'approuver le projet de convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.
- De l'autoriser à signer ladite convention.
- D'engager l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil Municipal du 19.12.2019

Décisions modificatives budgétaires

- ***Concernant la Commune*** : les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes consultables en mairie:
  - Mouvement de crédit à l'article 62876 de + 2900 € en dépense de fonctionnement.
  - Mouvement de crédit à l'article 6156 de - 500 € en dépenses de fonctionnement.
  - Mouvement de crédit à l'article 6064 de + 1600 € en dépenses de fonctionnement.
  - Mouvement de crédit à l'article 6453 de - 5000 € en dépenses de fonctionnement.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Concernant la Régie Electrique*** : la précédente DM n'a pas été validée par la Perception, il convient donc d'en voter une nouvelle, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes consultables en mairie :
    - Mouvement de crédit à l'article 023 (042) de -150 € en dépenses de fonctionnement.
    - Mouvement de crédit à l'article 6811 (042) de + 150 € en dépenses de fonctionnement.
    - Mouvement de crédit à l'article 021 (040) de - 150 € en dépenses d'investissement.
    - Mouvement de crédit à l'article 28188 (040) de + 150 € en dépenses d'investissement.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Aides / Subvention aménagement zone « le Béal »

Afin d'alléger la participation communale, vu le coût de ce projet (115 000 € HT) et après l'avoir inscrit sur le programme de DETR, Monsieur le Maire propose de l'inscrire également sur un programme d'aides et de subventions Départemental et Régional.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Délibération renouvellement CDD – Adjoint Technique 2ème Classe

Il est nécessaire de renouvelle le contrat de travail de Madame Marie-Noëlle PEYLET. En premier temps, le Centre de Gestion nous propose une prolongation de 6 mois (*6h30 hebdomadaires pour l'entretien des bâtiments communaux).*

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Délibération création emploi – Agent de restauration scolaire

Il faut créer un emploi permanent d'Agent de Restauration Scolaire au grade d'Adjoint technique 2ème classe à temps partiel (14 heures hebdomadaires annualisées), dans le cadre du futur remplacement de Mme SAVIGNANT.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Total Quadram

- La Société Total Quadram projette la création d'une Centrale Hydroélectrique sur le Saurat entre Bédeilhac et Arignac. Elle nous propose dans un premier temps, une esquisse de projet avec un Bail emphytéotique où la Commune percevrait 7% du Chiffre d'Affaire à savoir un minimum de 6000 € de loyer par an.
- Le Conseil Municipal propose une négociation à 8% du Chiffre d'Affaire avec une indexation du prix du Loyer identique à ce qui a été conventionné pour la centrale « Moulin d'Arignac ».

Subvention Coopérative Scolaire

Dans notre Budget Primitif 2019 était prévu un reversement de 210 € à la Coopérative de l'école calculé en soustrayant la subvention du Conseil Département pour le transport Piscine du montant habituel de 720 €.
En 2019 le Conseil Départemental ayant reversé directement sa subvention à la Coopération Scolaire il convient que nous reversions l'intégralité de la subvention communale à la Coopérative Scolaire, soit 720 €uros.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- ***Demande Subvention : Amendes de Polices*** : Le CAUE a réalisé une étude afin de sécuriser la traversée du village. Notre architecte a établi un projet d'un coût prévisionnel de 43 000€ qui permettrait d'améliorer nettement la sécurité en abaissant la vitesse de circulation dans la traversée du village.
  Une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police sera demandée au Département.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- ***Prise en Charge VALMONT*** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'autoriser la régie Electrique d'Arignac à prendre en charge la facture de l'achat de 2 poteaux électriques à l'entreprise VALMONT

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Chantier VVM : Monsieur BLAZY a rencontré l'entreprise VVM pour de futurs chantiers de réhabilitation des chemins communaux à tarif préférentiel. Le premier serait l'ancien chemin qui va à Amplaing avec la réparation des murs de soutènement en pierre sèche. La nature de ces travaux serait éligible à des aides tant Régionales que du PNR.

Inauguration de l'Atelier-relais sur la Zone de Prat-Long

PAYS DE TARASCON
Communauté de communes

« La Communauté de communes du Pays de Tarascon agit au quotidien et investit aussi pour l'avenir, au service de l'interêt général. Il s'agit de votre collectivité, celle des 20 communes et de leurs habitants qui la composent et la font vivre. Nous en sommes tous solidairement responsables ».

Philippe PUJOL,
Président de la Communauté de communes
du Pays de Tarascon

LES GRANDS DOSSIERS DE L' ANNÉE 2019

ZAE DE PRAT-LONG : C'EST PARTI !

Une entreprise installée, 5 projets en cours

Après 10 ans de procédures juridiques, tous les recours sont aujourd'hui abandonnés et l'entreprise TMC est installée à Prat-Long depuis septembre 2019, dans l'atelier-relais construit par la Comcom.
Les entreprises Latour terrassement, NP Bâtiment, SCAD chaudronnerie et CROA TP ont déposé des demandes d'installation. Enfin, un important projet industriel est en cours de réflexion.

BIENTÔT UN NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

Un pôle enfance-jeunesse-parentalité

Le projet avance : terrain acquis, maîtrise d'oeuvre attribuée, plans établis, le chantier débutera en 2020. Au delà de sa fonction «centre de loisirs», ce pôle implanté à Tarascon-surAriège, à proximité immédiate de la crèche, des écoles et de la MJC, permettra des passerelles entre ces structures et une meilleure qualité de service aux familles et à leurs enfants.

NOUVELLES COMPÉTENCES :

Urbanisme, santé : 2 renforts à la Comcom'

Les compétences de la Communauté de communes s'étoffent, son équipe aussi.
Marion Mattiuzzo s'occupera du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). En poste depuis novembre 2019, elle prendra également en charge l'opération habitat.
Côté santé, c'est Hélène Ménard qui réalisera dès janvier un diganostic territorial pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS). Ce dispositif vise à réunir tous les acteurs du système de santé autour des problématiques locales.

LES INFOS DU QUOTIDIEN

TAD

BAISSE DU TARIF
qui passe de 3 € l'aller simple et 5 € l'aller-retour au tarif unique de 2 € par trajet, soit 4 € l'aller-retour.

HABITAT

POURSUITE DES AIDES
les opérations d'aides à l'amélioration des logements se poursuivent en 2020, essentiellement pour les économies d'énergie et pour les propriétaires bailleurs.

LECTURE PUBLIQUE | LAD

LES CONTES DU MERCREDI
le réseau de bibliothèques intercommunales vous propose une programme d'animations culturelles gratuites toute l'année, comme les contes pour enfants, tous les 1er mercredis de chaque mois. (voir programme)

MONALISA

RÉSEAU BÉNÉVOLE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES.
Selon les principe d'une charte nationale, reconnue et signée par la collectivité, des citoyens volontaires, formés, organisent des visites chez les personnes isolées, sans engagement ni contre-partie, avec l'accord des familles.

PAYS DE TARASCON
Communauté de communes

www.cc-paysdetarascon.fr
Ouverture au public du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
19 av. de Sabart 09400 Tarascon-Sur-Ariège
Tél : 05 34 09 86 30 mail : contact@cc-paysdetarascon.fr

JOYEUSE PÉTANQUE ARIGNACOISE

Ecole de pétanque :

- ***Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors (renseignements Mr Géry : 06 84 96 91 86)***

Mercredi 13h30-15h / Vendredi 18h-20h / Samedi 10h-12h

- ***Adultes :*** *Lundi / Mercredi / Vendredi*

Licences : *Seniors : 40€ / Juniors : 27€ / Benjamins, Minimes, Cadets : 12€ / Membres : 20€*

PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ

Le 17 juin dernier notre commune a signé la charte des villes actives du PNNS. Dans le cadre de ce projet, du 22 octobre dernier au 30 juin 2020 prochain, des ateliers d'Activités Physiques Adaptées, encadrés par M. Lucas Chourreau, intervenant diplômé, se dérouleront tous les mardis de 9h

ETAT CIVIL

GROCHOLSKI Ludwik & REMBERT Sonia 06.07.2019
POUECH Jean-Claude & TOUCHE Dominique 06.07.2019

ARLAUD MARAMOTTI Paco 07.08.2019
ESCALIERE Natis 08.08.2019

DA CUNHA née VIEIRA Maria 10.07.2019
HUE Henri 15.08.2019
ANTUNES DE CASTRO Antonio 30.08.2019
BACOU née GILI Trinité..... 28.11.2019
VIEIRA DE CASTRO née DE ARAUJO Maria Da Conceiçao..... 09.12.2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

DINE Alexandre ..... *Chemin de Vignals*..... Restructuration maison
APOLINARIO Jean-Pierre..... *Route de Tarascon* ..... Extention + Toiture
HUGUET Julien ..... *Route de Foix* ..... Maison Individuelle
SCI 30 Route de Foix..... *Route de Foix*..... Réhabilitation maison ancienne en locations saisonnières

INAUGURATION DE LA CENTRALE DU MOULIN D'ARIGNAC

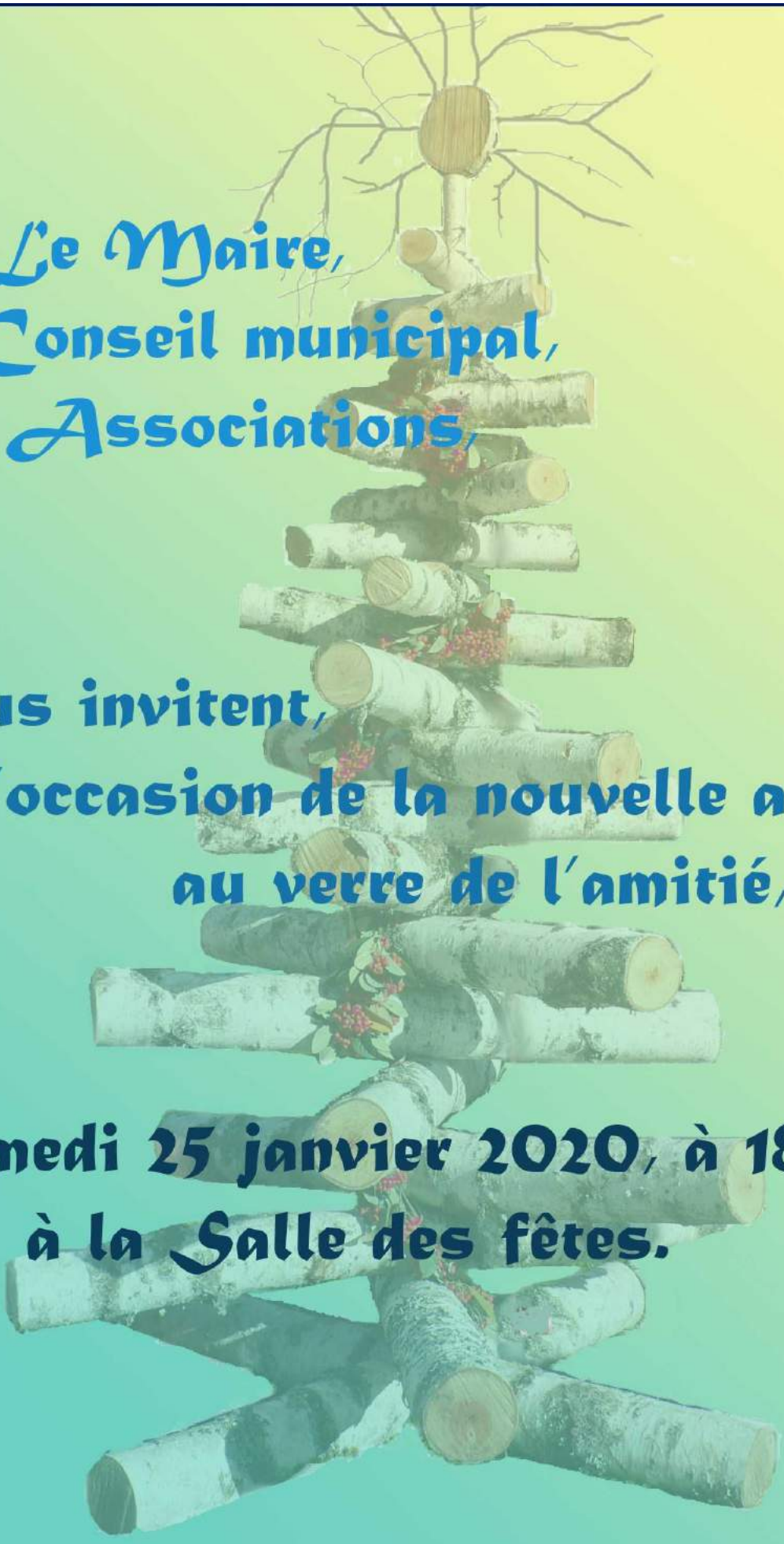

Le Maire,
le Conseil municipal,
les Associations,

vous invitent,
à l'occasion de la nouvelle année,
au verre de l'amitié,

samedi 25 janvier 2020, à 18h30
à la Salle des fêtes.